Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande : assemblée générale 1986 - Lausanne : convocation

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **59 (1986)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

USAL Section romande 1004 Lausanne Clos-de-Bulle 8 Tél. (021) 23 45 82

Assemblée générale 1986 – Lausanne

Union suisse pour l'amélioration du logement

Aux membres de la section romande de l'USAL

Convocation

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à notre prochaine

assemblée générale annuelle
qui se tiendra le

samedi 27 septembre 1986, à 9 h 30, au Département d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, avenue de l'Eglise-Anglaise 12, Lausanne

Programme:

9 h 30 Souhaits de bienvenue du président et ouverture de l'assemblée générale.

I. Ordre du jour statutaire

1. Procès-verbal de l'assemblée 1985.
2. Rapports du comité par M. Bernard Vouga, président, et rapport du rédacteur de l'*Habitation,* M. Pierre-Etienne Monot.
3. Rapports du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Discussion des rapports et décharges aux organes de l'USAL.
5. Révision partielle des statuts.
6. Elections statutaires.
7. Propositions et divers.

II. Journée d'information sur l'habitat groupé, l'habitation de groupe et le rôle des coopératives d'habitation

A la suite d'un mouvement amorcé dans d'autres pays et en Suisse alémanique, depuis quelques années en Suisse romande, des ménages se regroupent autour de projets de construction ou de rénovation d'ensembles de logements.

Ces opérations reposent sur diverses motivations: acquérir un logement à un juste prix et être assuré d'y demeurer, établir des relations de voisinage dans des buts pratiques et parfois mener une vie semi-communautaire. Dans les cas de constructions nouvelles, c'est le plus souvent l'architecte qui prend l'initiative. Certains promoteurs ont également saisi qu'une demande existait pour ces nouveaux groupes d'habitations, que l'on peut dès lors acquérir «clé en main».

Par ailleurs, la construction des maisons individuelles en grand nombre, dans toutes les communes, occasionne une utilisation excessive du sol agricole. C'est pourquoi les pouvoirs

publics trouvent dans l'habitat groupé et dans l'amélioration des logements existants un moyen de contribuer à la densification des constructions et à une utilisation rationnelle du sol.

Les coopératives d'habitation doivent trouver tout naturellement dans ces opérations l'occasion de se développer. Il s'agit cependant aujourd'hui de s'interroger sur l'adaptation et l'augmentation des services d'information, de formation et d'étude en vue de susciter de nouvelles coopératives ou de dynamiser celles qui se sont quelquefois assoupies.

Buts de la journée:
- Faire le point sur les expériences des petites coopératives et autres institutions sans but lucratif qui ont entrepris par elles-mêmes et avec des professionnels le projet, la réalisation et la gestion de leur groupement d'habitation.
- Définir les différents domaines dans lesquels l'USAL peut contribuer à multiplier et à soutenir ces entreprises.
- Esquisser les moyens organisationnels et matériels supplémentaires et nécessaires à cet effet.

Participants:
- Cette journée, organisée conjointement par l'USAL et l'IREC (Institut de recherches sur l'environnement construit), s'adresse à tous ceux qui participent activement, ou qui en ont l'intention, à la création et à la gestion de leur groupe d'habitation (ancien, récemment construit ou rénové), aux architectes, aux responsables politiques, administratifs et aux représentants des établissements de crédit.

---

10 h 30 **Les différentes formes d'habitats groupés**
- Intervention de M. Gérard Chevalier, architecte à l'IREC-EPLF.

---

11 h **Entre rêve communautaire et réalité**
- Les groupes d'habitants, leurs motivations, leur organisation.
  Intervention de Mme Christiane Layaz-Rochat, présidente de la Coopérative d'habitation Les Pugessies.

---

11 h 20 Pause.

---

11 h 30 **L'acquisition du terrain et le marché immobilier**
- Intervention prévue.

---

11 h 50 **Processus de légalisation**
- De l'intention au permis de construire.

Intervention de M. Walter Tüscher, architecte FAS et urbaniste FUS.

---

12 h 20 **Financement, aide publique et solidarité**
- Intervention de M. Edy Gianora, chef de section à l'Office fédéral du logement.

---

12 h 45 Repas en commun à l'Hôtel Mirabeau, avenue de la Gare 31.

---

14 h 30 **Séance de travail** (avec constitution éventuelle de groupes de travail)
- L'après-midi est réservé à l'analyse de cas concrets, d'expériences vécues et à la recherche de solutions pratiques.

---

16 h 30– 17 h Synthèse et adoption de recommandations à l'intention de l'USAL.
Clôture.

En espérant une belle journée à Lausanne, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Lausanne, le 4 juillet 1986.

Section romande de l'USAL — Le bureau.